



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité



DELEGATION DE SIGNATURE

Références :

Vu le Décret 87-155 du 05 mars 1987 modifié, relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires et scolaires,

Vu le décret n° 53-1227 du 10.12.1953 et le décret n° 62-1587 du 29.12.1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu l'avis d'affectation ministériel nommant Monsieur David GRAS au Crous de Grenoble, à compter du 15 février 2022,

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu l'arrêté ministériel du 29 Novembre 2018, portant nomination de Madame Bénédicte CORVAISIER-DROUART en qualité de Directrice Générale du Crous Grenoble Alpes à compter du 1er janvier 2019,

Je soussignée, Bénédicte CORVAISIER-DROUART, Directrice Générale Ordonnatrice du Crous de Grenoble, donne délégation à

Monsieur David GRAS

Responsable du Service des Systèmes d'Information

afin qu'il signe, dans le cadre du fonctionnement de son service :

- les bons de commande de fonctionnement et d'investissement d'une somme inférieure à 800 € H.T.
- les bons de commande et de livraison,
- les fiches d'intervention,
- les factures de prestations adressées aux tiers,
- les factures de fournisseurs pour certification du service fait,
- toute correspondance relative au fonctionnement de son service
- Les attestations nécessaires au bon fonctionnement de son unité et relatives à son personnel sans que celles-ci ne soient créatrices de droit pour l'intéressé(e).

Cette délégation sera valable pendant toute la durée de nomination de l'agent sur son poste.

Fait à Grenoble le 15 février 2022 en 3 exemplaires originaux*

Bon pour acceptation
de la délégation

David GRAS

La Déléguée,

Bénédicte CORVAISIER-DROUART

- Originaux : un pour chaque partie et un pour l'agent comptable,
- Copie dossier DRH